

« Un accompagnement social, de santé et administratif aux personnes prostituées »

Entretien avec Céline Bressieux,

assistante sociale et coordinatrice, établissement Les Lucioles de l'association ALC.

La Santé en action : De quels moyens humains l'équipe des Lucioles est-elle dotée et quels sont ses objectifs ?

Céline Bressieux : L'équipe des Lucioles propose un accueil de jour et accomplit un travail de rue auprès des personnes prostituées dans les Alpes-Maritimes, avec une petite antenne en Haute-Savoie à Annemasse. Notre équipe est constituée d'un directeur, d'un chef de service, d'une assistante sociale coordinatrice, d'une médiatrice culturelle, d'une médiatrice en santé publique et de cinq travailleurs sociaux. Nos interventions s'effectuent dans deux directions : d'une part, nous recevons environ 230 personnes par an dans notre centre d'accueil de jour et d'autre part, notre action dans la rue nous a permis d'aller à la rencontre de 411 personnes en 2015, dont 202 que nous ne connaissions pas.

Nous intervenons en binôme, deux fois par semaine à Nice, entre 22 heures et 2 heures du matin, et deux soirées par mois à Cannes. Notre mission est d'apporter aux personnes prostituées des informations de prévention en santé, sur les infections sexuellement transmissibles, les pratiques à risques, les précautions à prendre, ainsi que des informations sur leurs droits en matière d'accès aux soins. Leur parler de la santé, c'est peut-être la façon la moins intrusive de nouer un contact et de développer un lien de confiance. En effet, il est difficile d'aborder d'emblée l'exploitation sexuelle ou leur vécu. Nous venons avec des préservatifs, du gel, et également avec du thé, du

café, des gâteaux. Nous intervenons progressivement, avec l'objectif de convaincre ces personnes de venir nous voir à notre centre de jour, où il sera plus aisé d'échanger que dans la rue, devant d'autres personnes, dans un environnement pas toujours sécurisant.

S. A. : Que vous apporte cette démarche active auprès des personnes prostituées ?

C. B. : Cette expérience de terrain nous permet de connaître le public, son évolution, les personnes qui partent, celles qui reviennent, les lieux de prostitutions délaissés pour d'autres, les moments où il y a davantage de tensions. Cela permet de mieux nous adapter, d'être plus réactifs aux nouveaux besoins, aux nouvelles populations. Dans notre équipe, tout le monde travaille sur le terrain à tour de rôle. En côtoyant ainsi les personnes prostituées, nous mesurons mieux ce que représente pour elles le chemin à parcourir pour aller vers un service social. Nous pratiquons aussi cette démarche proactive sur Internet : une fois par semaine, nous récupérons les annonces déposées (sur des sites de rencontre par exemple) par les personnes qui se prostituent et nous les contactons sur leur numéro de portable. Cependant, il est encore plus compliqué d'élaborer une relation par téléphone. Nous avons peu de retour à ce jour sur cette intervention, mais nous la poursuivons néanmoins ; *a minima*, cela permet de les orienter vers notre site Internet (<http://www.alc-lucioles.org>).

S. A. : Comment définissez-vous votre approche ?

C. B. : Nous ne sommes pas des militants, le suivi social n'est pas conditionné à l'arrêt de la prostitution. Nous

L'ESSENTIEL

■ L'équipe des Lucioles va à la rencontre des personnes prostituées et leur propose un accompagnement personnalisé dans leurs démarches administratives, sociales et de santé.

essayons de nous mettre au niveau de la personne, en écoutant ses besoins. Les langues pratiquées par l'équipe sont l'anglais, le pidjin english, l'italien, l'espagnol, le roumain, le bulgare, et nos brochures sont traduites en cinq langues (anglais, bulgare, roumain, hongrois, espagnol). Pour les personnes ne sachant pas lire, nous nous servons d'un support vidéo sur une tablette, que nous utilisons lors de nos tournées.

La médiatrice culturelle joue un rôle important d'intermédiaire avec les travailleurs sociaux ; elle nous éclaire sur les croyances, les rapports à la sexualité de la personne prostituée en fonction de sa communauté d'origine ou de sa religion. C'est fondamental si l'on veut parler efficacement d'éducation à la sexualité ou échanger plus profondément sur son histoire et le recours à la prostitution.

Nous proposons un accompagnement personnalisé pour effectuer les démarches administratives, sociales et de santé et, dans un premier temps, nous les accompagnons aux rendez-vous à l'hôpital ou à la sécurité sociale, afin que ces démarches soient moins anxiogènes. Notre objectif est de concourir au bien-être des personnes – ou à tout le moins d'améliorer leurs conditions d'existence –, afin qu'elles puissent voir le médecin, faire un test de dépistage, comprendre la signification d'un courrier important, etc.

S. A. : Quelle est la place de la notion d'empowerment dans vos interventions ?

C. B. : Il s'agit effectivement de donner à ces personnes les moyens d'agir sur leur propre vie. Mais nos ambitions demeurent modestes. Le concept d'empowerment est un peu lointain quand on vit la réalité de la prostitution, de l'exploitation, de la traite des êtres humains. Quand la personne se déplace pour faire un test de dépistage, c'est déjà une petite victoire. Nous ne plaçons pas la barre trop haut. La prise en charge est souvent assez longue. Lorsque la confiance s'est établie au fil des rencontres, nous pouvons alors évoquer un projet alternatif à la prostitution. Il est nécessaire ensuite d'engager des démarches complexes : trouver un hébergement d'urgence, obtenir des papiers pour les personnes en situation irrégulière, déposer plainte et constituer des preuves à verser au dossier pour sortir d'un réseau d'exploitation.

S. A. : Avec quels partenaires travaillez-vous ?

C. B. : Ils sont nombreux : l'hôpital et en particulier ses services sociaux, les associations, les plateformes pour demandeurs d'asile, le 115 (les services du numéro d'urgence pour les personnes sans hébergement), la police, les assistantes sociales du conseil départemental, des médecins généralistes. Nous travaillons également avec le centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), des hépatites et des infections sexuellement transmissibles. Une convention nous lie au centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF). Nous menons régulièrement des actions de sensibilisation auprès des acteurs de ce réseau médico-social – autour du thème de la prostitution et de la traite des êtres humains – sous la forme de demi-journées de formation afin de faire évoluer les représentations et de présenter nos actions. Ceci permet d'avoir un réseau de partenaires en alerte sur ces problèmes et en mesure de repérer des personnes, puis de nous solliciter.

S. A. : Quel bilan dressez-vous de vos actions ?

C. B. : Leur effet est difficile à évaluer quantitativement, si l'on considère que l'indicateur de réussite est la sortie définitive de la prostitution. L'une des étapes importantes est l'obtention d'un statut et de papiers pour ces personnes, afin d'envisager une alternative à la prostitution. Cet accès au droit commun permet ensuite d'orienter notre action vers la sortie de la précarité et le cheminement vers l'insertion. Mais le temps pour arriver à cette première étape est déjà long. J'ai accompagné récemment une jeune femme ne sachant ni lire ni écrire, lors de sa première visite à l'hôpital. J'étais également présente à sa seconde visite et j'ai constaté qu'elle pouvait se débrouiller seule, car elle connaissait désormais les lieux et les services où elle devait se rendre. C'est une satisfaction quand les personnes que nous suivons accèdent à davantage d'autonomie.

S. A. : Les dernières évolutions législatives ont-elles un impact sur les modalités de vos interventions ?

C. B. : Notre travail est directement concerné par les modifications législatives sur la prostitution. Le racolage n'est plus un délit, mais être client d'une personne prostituée le devient : ces évolutions de la loi modifient la donne. Par ailleurs, le décret relatif au parcours de sortie de la prostitution, d'insertion sociale et professionnelle est paru le 28 octobre 2016. Pour l'instant, nous manquons encore de recul, mais nous commençons déjà à en informer les personnes que nous suivons, et la mesure est plutôt bien accueillie. Cet accompagnement vers l'emploi, avec une allocation spécifique mensuelle de 300 euros, l'accès à un hébergement et l'obtention d'une autorisation de travail, ouvre les possibilités d'alternative à la prostitution. De plus, ni le dépôt de plainte ni la procédure de demande d'asile ne sont nécessaires pour ouvrir droit à cet accompagnement. Ceci aura sans doute un impact sur notre action. Dans tous les cas, nous devons sans cesse nous adapter face aux évolutions législatives. ■

Propos recueillis par Nathalie Quéruel, journaliste.

UN ACCOMPAGNEMENT POUR SORTIR DE LA PROSTITUTION

Le décret relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle (no 2016-1467), publié le 28 octobre 2016, concerne les publics suivants : personnes en situation de prostitution, victimes de traite des êtres humains. Il a pour objet la définition du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, le fonctionnement des commissions départementales de prévention et de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle, et les modalités d'agrément des associations chargées de la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution. Ce décret vient en complément de la loi no 2016-444 du 13 avril 2016, laquelle vise à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et l'accompagnement des personnes prostituées.

Le texte de cette nouvelle législation précise en particulier qu'elle « crée un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle. Toute personne victime de prostitution, de proxénétisme et d'exploitation sexuelle peut bénéficier d'un accompagnement et d'une prise en charge globale ayant pour finalité l'accès à des alternatives à la prostitution ».

À cette fin, une commission présidée par le préfet est créée dans chaque département. Elle a pour missions de coordonner l'action en faveur des personnes prostituées au niveau départemental d'une part et de rendre un avis sur l'engagement des personnes dans le parcours de sortie de la prostitution d'autre part. L'entrée dans le parcours fait l'objet d'une autorisation (provisoire de séjour, NDLR) délivrée par le préfet, qui conditionne l'ouverture de droits spécifiques en matière d'accès au séjour pour les personnes étrangères et la perception d'une aide financière pour les personnes non éligibles aux minima sociaux. L'accompagnement des personnes bénéficiaires du parcours de sortie de la prostitution est assuré par des associations spécifiquement agréées à cet effet.

Pour en savoir plus

● <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/10/28/FDFA1621870D/jo/texte>